

Qui est la CPTS Nord-Essonne Hygie ?

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Nord-Essonne Hygie est une association loi 1901 constituée par et pour les professionnels de santé de 6 communes : Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Morangis, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge et Viry-Châtillon.

Reconnue et validée par l'ARS et la CPAM, l'association a pour but de remplir des missions de service public telles que l'amélioration de l'accès aux soins, des parcours, de la prévention, de la qualité et de la pertinence des soins, de l'accompagnement des professionnels ainsi que de la gestion des crises sanitaires.

Informations utiles

Filière d'accès
à un médecin traitant
36 46

Service d'accès aux soins
non programmés SAS91
15

Numéro gratuit, 7j/7, 24h/24



www.hygie-cpts.org



 **Hygie**
CPTS Nord-Essonne

 **Hygie**
CPTS Nord-Essonne



L'accès à la santé, un droit pour chacun.e

- Un accès au médecin traitant facilité
- Un accès aux urgences identifié

LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ
DE LA CPTS HYGIE NORD-ESSONNE
SE MOBILISENT

www.hygie-cpts.org



En cas d'urgence vitale contactez

le 15 ou 112

(Douleur thoracique, hémorragie, blessure grave, choc physique, trouble neurologique brutal, urgence psychiatrique...)



Vous habitez sur une des **6 communes du territoire** de la CPTS Nord-Essonne Hygie : Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Morangis, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge, Viry-Châtillon.



1

2 Vous recherchez :

3

Un accès à un médecin traitant référent

Pour être en bonne santé, il est crucial de prendre soin de son corps, de son équilibre mental et de son insertion sociale.

Un suivi régulier avec un médecin traitant permet de prévenir et de détecter précocement les problèmes de santé, vous orientant vers **les soins nécessaires tout au long de votre vie.**

3

Un accès aux soins non programmés

La plupart des **urgences ressenties** (fièvre, cystite, douleur aiguë, crise d'angoisse...) peuvent être prises en charge par les **médecins de ville.**



4

Vous avez besoin de consulter un médecin pour une **prise en charge complète** tout au long de votre vie (physique, psychologique, sociale).



4

Vous avez besoin de consulter un médecin pour une **urgence ponctuelle, non programmée et non vitale**, nécessitant une prise en charge rapide, **sous 48h.**



5

Vous n'avez **PAS ou PLUS de médecin traitant référent** pour votre suivi au long cours.



5

Contactez votre **médecin traitant**. Si celui-ci n'est pas disponible (plus de disponibilités, nuit, week-end, jour férié) ou que **vous n'avez pas de médecin traitant.**

Contactez le
36 46

Contactez le
15

Numéro gratuit, 7j/7, 24h/24



6

Vos informations seront transmises et analysées par un **médecin régulateur**. Vous serez recontacté et orienté vers un **médecin traitant référent** près de votre domicile.



6

L'équipe du **SAS 91** (service d'accès aux soins non programmés) analysera votre besoin et les moyens pour y répondre au plus près de votre domicile :

- vers **la maison médicale de garde**
- vers **une maison d'accueil des soins non programmés**
- ou un **rendez-vous avec un médecin généraliste** volontaire disponible